



Mise en recouvrement Cours minerve

Par **Virginia Mattarelli**, le **05/03/2015** à **01:47**

Bonjour, rn rn J'ai lu une bonne partie des commentaires/réponses sur ce sujet, mais je n'ai trouvé personne dans ma situation ou je n'ai pas fait attention. rn J'ai reçu hier une lettre de sorrec (société régionale de recouvrement) qui me réclame la somme de 1123,92€. Je ne sais pas quoi faire, eux mêmes sur leur site disent qu'on peut résilier mais ils n'acceptent pas quand on le demande! rn J'ai eu il y a quelques temps un appel on m'a dit que ma demande de résiliation avait été rejetée hors je n'ai jamais reçu de réponse! Bref dois-je m'inquiéter de la mise en recouvrement ou pas? Je vis chez mon conjoint dans son logement de fonction et ça m'ennuierait qu'un de ces 4 un de ses collègues l'appelle pour lui dire qu'il y a un huissier pour moi. Ça me ronge et cause beaucoup de stress. rn Merci d'avance pour vos réponses rn Et navrée d'avance si des réponses ont déjà été données

Par **moisse**, le **05/03/2015** à **11:34**

Bonjour, rn [citation] Je ne sais pas quoi faire, eux mêmes sur leur site disent qu'on peut résilier mais ils n'acceptent pas quand on le demande! [/citation] rn Je crois qu'en dépit de vos propos, vous n'avez pas lu grand chose ou vous avez survolé ce passage. rn En effet ce type d'engagement est classique: rn* rétractation dans les 7 jours sans frais rn* résiliation dans les 3 mois avec une clause pénale (débit) de 30% du montant total. rn* après pas de solution hors le cas de force majeure. rn [citation] ça m'ennuierait qu'un de ces 4 un de ses collègues l'appelle pour lui dire qu'il y a un huissier pour moi. Ça me ronge et cause beaucoup de stress. [/citation] rn Malheureusement nous n'avons jamais de retour sur les prétendus poursuites en question. rn J'ai retrouvé traces de décisions concernant le CNED, mais comme il s'agit d'un organisme rattaché à l'éducation nationale je ne pense pas qu'on puisse généraliser.